

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 13 octobre 2020]

Date de la convocation

7 octobre 2020

Date d'affichage

14 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Christel PALIS

Absents :

N° 162/ 2020

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Festival du Livre – Prise en charge des dépenses

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Festival du Livre s'est déroulé les 3 et 4 octobre 2020.

Cette manifestation étant organisée par la commune, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement par la commune de toutes les dépenses afférentes à cette manifestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement et d'intervention des auteurs invités.

Pour ces derniers, le règlement se fera au vu d'un contrat ou sur présentation d'une facture.

VOTE : 5 ABSTENSIONS

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

AUTORISE la prise en charge par la commune des dépenses mentionnées ci-dessus,

DONNE pouvoir à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 14 octobre 2020



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20201014-162-2020-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020